

# Infos-fnath

Des combats légitimes, des actions efficaces



Pour correspondre avec le coeur, diffusez le bon de commande de nos cartes de la solidarité : [www.fnath.org](http://www.fnath.org)

## Éditorial

### Souffler n'est pas jouer !

Dans le prolongement du comité interministériel du handicap, qui s'est réuni le 25 septembre pour la première fois depuis février 2010, le Premier ministre, accompagné de Marisol Touraine et de Marie-Arlette Carlotti, a reçu des associations, dont la FNATH, pour leur annoncer la feuille de route du gouvernement. De la réunion du CIH, la FNATH attendait un nouveau souffle de la politique du handicap mais aussi des mesures concrètes pour améliorer le quotidien des personnes handicapées. Les mesures concrètes à court terme ne sont pas nombreuses. Mais le discours du Premier Ministre s'est voulu mobilisateur. La feuille de route est complète et variée. Etudes, enquêtes, missions parlementaires, plans d'action, groupes de travail, expérimentations et évaluations... la feuille de route ressemble à un catalogue à la Prévert, lançant de nombreux chantiers, certains à court terme d'autres à plus long terme. Mais avec un dispositif de suivi, permettant une présentation régulière devant les associations de l'avancée des mesures, ainsi qu'un premier bilan lors de la conférence nationale du handicap, qui se tiendra en 2014. Concernant l'accessibilité, le Gouvernement a reconnu que la date de 2015 était incontournable, même si la société ne sera pas prête à cette date. Ainsi de nombreux groupes de travail vont s'ouvrir d'ici la fin de l'année pour définir le contour des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP), des échéanciers qui vont permettre de dépasser la date de 2015. Mais le non respect de ces agendas donnera lieu à des « sanctions administratives financières, dont les produits financiers correspondants seront réinvestis dans le soutien aux opérations d'accessibilité ».

Arnaud de Broca

Pour recevoir Infos FNATH  
par email : [infosfnath@fnath.com](mailto:infosfnath@fnath.com)  
[www.fnath.org](http://www.fnath.org)

## L'actualité du mois

**Cercle prévention : sensibiliser les entreprises au risque routier professionnel.**



### Un cercle prévention : pour quoi faire et comment ?

Au-delà de ses engagements en matière d'information, de réparation et de sensibilisation du grand public, la FNATH a clairement déterminé dans son nouveau projet associatif, un axe prioritaire : la prévention. C'est donc tout naturellement que la FNATH souhaite constituer dans chaque département un Cercle de prévention ouvert à toutes les entreprises dans le but d'échanger sur les bonnes pratiques, de faire progresser la prévention des risques professionnels et de recevoir une documentation adéquate. Il ne s'agit pas là d'une nouvelle structure mais bien d'une nouvelle activité intégrée à la structure associative de la FNATH au plan départemental. Il est utile que chaque structure départementale (groupement ou comité) désigne un « président » du Cercle prévention de son département, pour personnaliser son action. Les fonds collectés ouvrent droit à réduction d'impôts pour les entreprises donatrices et le reçu est établi par la structure départementale de la FNATH placée sous le contrôle du Bureau et des Conseils d'administration départementaux, ou de la Fédération nationale pour les comités. Le Cercle prévention est un outil supplémentaire pour intervenir concrètement en termes de prévention dans les entreprises qui la soutiennent financièrement.

Il est particulièrement utile dans le cadre de la campagne actuelle sur « les risques routiers », pour lequel les entreprises et leurs collaborateurs vont être sensibilisés à ce fléau. Vous pouvez contacter Catherine Blanche, (tel. 04-77-49-42-22, [catherine.blanche@fnath.com](mailto:catherine.blanche@fnath.com)) pour en savoir plus sur les modalités de constitution et de fonctionnement d'un cercle prévention.

### Une exposition sur le risque routier

La thématique du risque routier professionnel, première cause d'accident mortel au travail, constitue une thématique forte. Des outils de communication ont été développés. Ainsi, la FNATH a conçu une exposition originale, que les entreprises qui le souhaitent peuvent louer. C'est un outil de diversification des ressources. Cette exposition mobile ne nécessite aucun système d'accrochage. Elle est composée de 4 totems (2,32 m de hauteur) posés sur le sol et occupant l'espace, les visiteurs pouvant circuler autour de chaque totem. Cette exposition présente la FNATH, la thématique du risque routier (définition des termes, situation actuelle, les chiffres alarmants, évaluation des situations à risque), la prévention des risques (sensibilisation et prévention pour les salariés) et les leviers de la prévention (les actions à mener dans le domaine de l'organisation du travail, du parc de véhicules, de la conduite). Autour de l'exposition, peuvent être organisées des animations, avec diffusion de flyers et d'affiches, des réunions d'échange et de formations.

## La FNATH dans la presse

Les porcs de l'angoisse : c'est avec ce titre, parodiant un célèbre film, que le journal Le Monde a fait part de la jurisprudence obtenue par le Groupement du Jura, largement reprise dans la presse locale et nationale. Le tribunal a en effet reconnu la faute inexcusable d'une porcherie industrielle dans la survenue de la surdité de notre adhérent, qui, de 2001 à 2008, a travaillé dans trois porcheries de cette société dans le Jura et dans le Doubs, huit heures par jour et sept jours sur sept, dans le bruit des machines et les hurlements des 4000 porcelets et cochons, en particulier quand leur nourriture était préparée.

Retrouvez tous nos communiqués de presse sur [www.fnath.org](http://www.fnath.org)

## Brèves

### Cotisation solidarité : un geste solidaire en 2014

L'assemblée générale de Châtellerauld a institué pour 2014 une « contribution solidarité » de 10 € qui est une option complémentaire à la carte adhérent ou à la carte bienfaiteur. Destinée à soutenir l'ensemble des structures de la FNATH, elle ouvre droit à déduction pour l'adhérent, dans les conditions de droit commun et ne pèse pas sur les plus démunis de nos adhérents.

Nous comptons sur la mobilisation de l'ensemble des militants pour diffuser le plus largement possible cette « contribution solidarité ». Cette dernière n'est pas plafonnée et un même adhérent peut verser s'il le souhaite, l'équivalent de plusieurs contributions qui ouvrent droit à réduction d'impôt (délivrance d'un reçu CERFA). Le logiciel adhérent sera aménagé en conséquence.

### Correspondre avec le cœur

Nous vous rappelons l'opération visant à offrir à nos adhérents ou à toute personne qui feraient un don d'un 5 euros minimum des cartes de correspondance. Des visuels variés pouvant convenir à tous. Les opportunités d'écrire ne manquent pas. Diffusez l'information autour de vous, afin que cette opération soit succès. Elle peut permettre de maintenir l'association et de soutenir des milliers d'accidentés de la vie. L'ensemble des structures se voient financer par cette opération. [www.fnath.org](http://www.fnath.org)

### Saison hivernale

Partez vivre pleinement, en famille ou entre amis, cette saison hivernale ! Profitez de nos avantageuses réductions avec nos différents partenaires comme VVF Villages ou encore Belambra. Demandez nous vite les codes partenaires pour pouvoir vivre d'agréables vacances. Pour tout renseignement, contactez Jessica au 04.77.49.42.45 ou [jessica.foraison@fnath.com](mailto:jessica.foraison@fnath.com)

### Stratégie de santé

La FNATH a été reçue avec le Collectif Interassociatif sur la santé par Marisol Touraine, qui a pu présenter, avant sa présentation officielle, la stratégie nationale de santé, dont l'objectif est de réduire les inégalités de santé. Trois axes sont définis. D'une part, la prévention, en ciblant notamment les jeunes, les personnes âgées, les addictions, le cancer, la santé mentale. Le médecin traitant sera le « pivot » de la politique de prévention et la rémunération

sur objectifs de santé publique sera généralisée. D'autre part, l'organisation des soins, avec la généralisation du tiers payant - dispense d'avance de frais lors d'une consultation chez le médecin - à partir de 2017. Dès 2014, ce dispositif sera en œuvre pour les bénéficiaires de l'ACS (Aide à la complémentaire santé). Le dossier médical personnel (DMP) sera relancé, notamment pour les malades chroniques, pour améliorer les échanges entre professionnels. Enfin, le dernier volet concerne les droits des patients avec l'introduction d'actions collectives en justice dans le domaine de la santé et la création d'un « GPS sanitaire », un répertoire de l'offre de soins par territoire, et l'ouverture rapide d'un site internet d'informations sur les médicaments [www.medicaments.gouv.fr](http://www.medicaments.gouv.fr)

### Déclaration commune

Face à la volonté des conseils généraux et du Gouvernement d'avancer sur la constitution des Maisons Départementales de l'Autonomie, et même si ce sujet n'apparaît pas comme prioritaire pour les associations représentatives du champ du handicap, l'ADF et des associations représentatives des personnes handicapées (dont la FNATH) ont accepté de poursuivre le débat sur ce sujet en élargissant la réflexion à l'ensemble des partenaires qu'il est nécessaire d'impliquer dans la démarche. Cette démarche est d'autant plus nécessaire que se créent ici ou là actuellement, de façon désordonnée sur certains territoires des maisons départementales de l'autonomie en l'absence de concertation nationale.

### CCAS

Une grande majorité (77 %) des centres communaux d'action sociale (CCAS) ont observé une augmentation globale des demandes d'aide, notamment dans le domaine de la santé. Ils ont pour mission de s'occuper des publics les plus fragiles, et interviennent dans la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des personnes âgées, le soutien au logement ou l'accueil de la petite enfance. Les demandes d'aide financière sont en tête des sollicitations, le logement étant le premier motif de demande (loyer et énergie). 80 % des centres interviennent dans le domaine de la santé (demandes d'aide au paiement d'une mutuelle, prise en charge de frais non remboursés par la Sécu). Plus des deux tiers (68 %) des CCAS impliqués en matière de santé attribuent des aides financières pour la prise en charge de soins.

### Absentéisme

Le taux d'absentéisme dans les entreprises a fortement augmenté en 2012 (+18%), les salariés s'absentant en moyenne près de trois jours de plus par an qu'en 2011. Par secteur d'activité, l'absentéisme a été significativement en hausse dans les services (20 jours), toujours important dans la santé (19,7 jours) et stable dans le BTP (10,3 jours) et l'industrie (13,8 jours). La hausse de l'absentéisme est d'abord liée à l'état de santé des salariés devant les conditions de travail, la charge de travail et l'organisation.

### Sécurité routière

Sur les six premiers mois de l'année 2013 (de janvier à juin), le nombre de personnes tuées sur la route est en diminution de - 15,1 % (257 vies sauvées) par rapport au premier semestre 2012. La mortalité routière a également baissé de 5,7 % en juillet 2013, baisse la plus faible jamais enregistrée pour ce mois depuis 1948, date des premières statistiques.